



vous guider



Orienter vers le bon interlocuteur MSA

■ Contacter la MSA et son service social

COMMENT CONTACTER LA MSA ?

Pour les particuliers :

02 37 999 999

Pour les exploitants et employeurs de main d'oeuvre :

02 48 55 40 50

Nous écrire par courrier postal :

MSA Beauce Coeur de Loire
5 rue Chanzy
28037 CHARTRES CEDEX

Pour les professionnels de santé :

02 38 60 54 00



► Pour les particuliers, exploitants, employeurs de main d'oeuvre et professionnels de santé :

- Le centre de contact est ouvert pour les particuliers et les professionnels de santé : de **8h30 à 12h / 13h30 à 16h30 (jusqu'à 16h le vendredi et la veille de fête)**. Pour les exploitants et employeurs de main d'œuvre : de **8h30 à 15h sans interruption**.
- Accueil uniquement sur RDV sur les 3 sites et sur des accueils décentralisés.
Prendre rendez-vous en contactant le **02 37 999 999**.

- Un accueil sans RDV pour un accompagnement numérique de **9h à 12 h** sur les sites d'Orléans, Bourges et Chartres (ordinateurs et agent d'accueil à votre disposition).



<https://bcl.msa.fr/lfp/nous-contacter>

COMMENT PEUT VOUS AIDER L'AGENT D'ACCUEIL MSA ?

Information et aide au remplissage d'une demande d'allocation sur les droits ci-dessous :

Rendez-vous dans le cadre d'un changement de situation :

Droit de la famille :

- précarité
- enfance
- logement

Droit retraite :

- entretien
- information retraite

Droit santé :

- information sur vos droits

exemples :
arrêt maladie,
accident du travail,
maladies professionnelles,
indemnités journalières,
dossier CSS,
...

Mon espace privé

Se connecter

S'inscrire

Vous pouvez retrouver toutes ces démarches en ligne sur votre **espace privé MSA** et nous poser vos questions de manière sécurisée.

Parmi les cas suivants :

- mariage
- pacs
- vie maritale
- décès
- séparation
- mutation administrative
- naissance
- ...

Rendez-vous prestations :

Un agent d'accueil peut vous recevoir sur RDV pour vous renseigner sur l'ensemble de vos droits.
Pour prendre RDV, contacter le 02.37.999.999.



Accompagnement numérique :

Un agent d'accueil sera à votre disposition de 9h à 12h du lundi au vendredi, sans RDV, pour vous accompagner dans vos démarches numériques via votre espace privé MSA.

Des ordinateurs sont à votre disposition, sur les 3 sites (Bourges, Chartres et Orléans) pour effectuer vos démarches en ligne.



Besoin d'une assistance sur votre espace privé :
Contacter le **03 20 900 500** (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

LE CADRE D'INTERVENTION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DE LA MSA

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) a pour mission de contribuer à la mise en oeuvre des politiques publiques en matière de protection sociale à travers le développement d'une politique d'action sanitaire et sociale.

Une équipe de travailleurs sociaux est présente sur chaque territoire pour accompagner, prévenir et informer les adhérents MSA.

Les missions individuelles des travailleurs sociaux :



Salariés agricoles

Actifs agricoles en emploi ou en recherche d'emploi



Fragilisés par une problématique de santé ou un handicap.

Sont concernés les assurés :

- Rencontrant un problème de santé.
- En arrêt de travail / accident du travail / maladies professionnelles.
- Porteur de handicap.
- Rencontrant des difficultés financières ponctuelles en lien avec une perte d'autonomie / handicap.

Être affilié à la MSA au titre de la santé

Exploitants agricoles

Chef d'exploitation / conjoint collaborateur :



Toutes les problématiques sont prises en charge :

- Epuisement professionnel / mal-être.
- Arrêt de travail / accident de travail / handicap.
- Difficultés financières en lien avec des évènements extérieurs (crise agricole, climatique, économique, sanitaire, etc).
- Suivi des bénéficiaires du RSA.

Être affilié à la MSA au titre de la santé

Famille en situation de rupture

Familles (assurés et ayants droits) du régime agricole confrontées à une situation de rupture au sein de la sphère familiale :



- En cas de séparation / violences conjugales.
- En cas de décès.

Être affilié à la MSA au titre des prestations familiales

Retraites agricoles

Retraités majoritaire MSA rencontrant des problématiques de santé et/ou de maintien à domicile :



- Non bénéficiaire de APA.
- Rencontrant une perte d'autonomie.

Être affilié à la MSA au titre de la santé et de la retraite

Un accompagnement spécifique et des aides ciblées :



- Je ne peux plus me soigner....
J'ai besoin d'aide pour reprendre mes démarches de soins...



- Je me sépare...
J'ai perdu un proche.

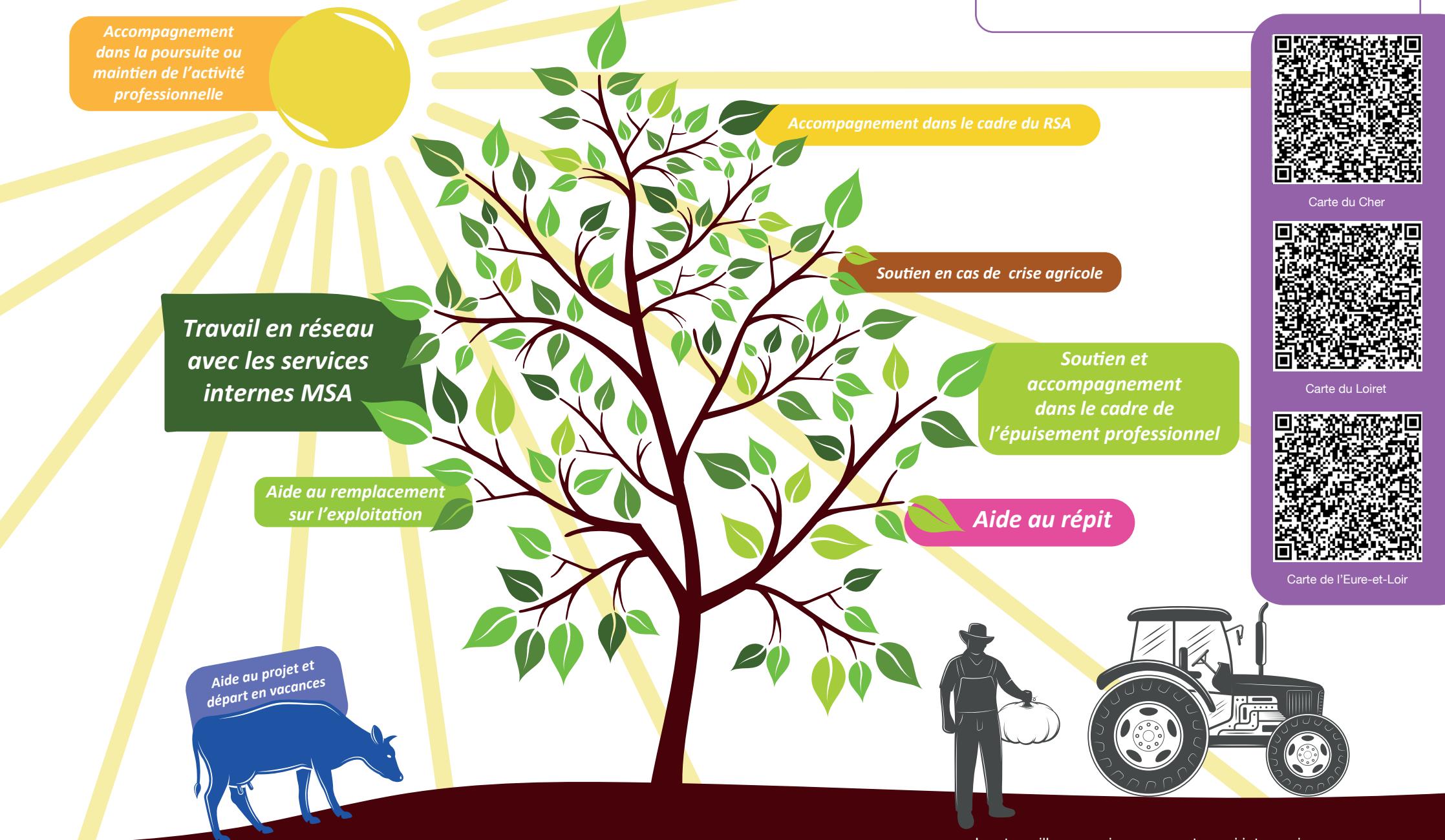


- Je ne peux plus retravailler comme avant ...
Il faut que j'aménage mon poste de travail ...



- Je me sens mal...
J'en ai marre...
J'ai besoin de parler...
Il faut que je souffle...

ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT POUR LES EXPLOITANTS ?



- Pour savoir qui est le travailleur social de votre secteur :
- scanner le QR code
 - ou retrouver les coordonnées sur le site de la MSA.



Carte du Cher



Carte du Loiret



Carte de l'Eure-et-Loir

Les travailleurs sociaux peuvent aussi intervenir dans le cadre d'**interventions collectives** (action de prévention, d'informations, d'animations....).

- ▶ Carte de visite du travailleur social de votre secteur :



- ▶ Vous pouvez aussi contacter par mail le pôle administratif de l'action sanitaire et sociale sur :
contactass.grprec@bcl.msa.fr

N'hésitez pas à nous contacter.